



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 29 novembre 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 22 novembre 2019

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDE, Frédéric NADAL, Marie-Christine PORCHEZ, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, Mme Sabine THOMAS, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC,

Absents représentés : Franck SALVAGNAC (pouvoir à M. Pascal DELIEUZE), Mme Fabienne DRON-MAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Christine PORCHEZ), David HORNSBY (pouvoir à M. Guilhem DURAND),

Absents excusés : Mme Chantal COMBACAL,

Secrétaire : Mme Sandrine BRUSQUE

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLAGE – ROUTE D'ANIANE AMENDES DE POLICE

VU la nécessité d'aménager l'entrée de village Route d'Aniane,

VU le chiffrage estimatif réalisé pour la commune par le Bureau d'études SERI relatif à la voirie, le balisage et les aménagements de sécurité ainsi que le mobilier d'un montant prévisionnel de dépenses éligibles aux amendes de police s'élève à **132 294.00 € H.T.** (part départementale de 70 000 € HT déduite) :

CONSIDERANT que ce projet est éligible au titre des amendes de police,

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 1 abstention (Mme Gil) et 17 voix pour :

- **APPROUVE** le budget estimatif de l'opération d'aménagement de l'entrée de village Route d'Aniane pour un montant prévisionnel de travaux qui s'élève à 132 294.00 € HT. :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention au titre des amendes de police auprès des services du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette délibération ;

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 03/12/2019
Affichage / Publication le 03/12/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 03/12/2019

Signé : Le Maire